

MIKVÉ KELIM

L'immersion des ustensiles

by Torah-Box !

Torah-Box vous propose une fiche de rappels pratiques :
quoi tremper et comment ?

La plupart des ustensiles (ayant un contact avec les aliments : verre, assiette, fourchettes, bouilloire, etc.) fabriqués par un non-Juif ou ayant appartenu à un non-Juif sont soumis à l'obligation d'immersion dans un Mikvé.

En cas d'erreur (on a mis un aliment dans un ustensile non-trempé) la nourriture s'y trouvant reste permise à la consommation, mais il faudra la retirer dès que possible.

Matériaux	Immersion
Métal	Oui (avec bénédiction)
Verre	Oui (avec bénédiction)
Plastique	Non
Plastique jetable	Non
Bois	Non
Terre	Non
Aluminium jetable	Non
Porcelaine	Voir plus bas

CAS PARTICULIERS

Porcelaine : A/ Si la porcelaine n'est recouverte de verre qu'à l'extérieur : ne pas tremper - B/ Si la porcelaine n'est recouverte de verre qu'à l'intérieur : tremper sans bénédiction - C/ Si la porcelaine est recouverte de verre à l'intérieur et l'extérieur : tremper avec bénédiction.

Bouilloire : A/ Si l'intérieur de la bouilloire est en métal : tremper avec bénédiction - B/ Si ce n'est pas le cas : tremper sans bénédiction.

(Possible de l'exempter d'immersion de 2 façons, au choix : A) En l'offrant en cadeau à un non-Juif, et ensuite la lui redemander en tant que prêt - B) Un électricien Juif la démonte de façon professionnelle, et la remonte de nouveau)

COMMENT TREMPER ?

1. Décoller les Étiquettes
2. Nettoyer la rouille ou la colle
3. Mouiller ses mains
4. Réciter la Bénédiction
5. Immerger les ustensiles sous l'eau en une seule fois (trempage partiel non valable)
6. Ne pas parler jusqu'à la fin des immersions

LA BÉNÉDICTION, AVANT DE TREMPER

POUR 1 USTENSILE :

Baroukh Ata Ado-naï, Elohénoù Mélékh
Ha-olam, Achère Kidéchanou BéMitsvotav,
Vétsivanou 'Al Tévilat Kéli.

A PARTIR DE 2 USTENSILES :

Baroukh Ata Ado-naï, Elohénoù Mélékh
Ha-olam, Achère Kidéchanou BéMitsvotav,
Vétsivanou 'Al Tévilat Kélim.

